

5

DELIBERATION ARRETANT LE PROJET ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 octobre 2013,

Modification n°1 approuvée le 24 avril 2017,

Révision allégée n°1 du PLU arrêtée le 25 septembre 2017.

REVISION ALLEGEE N°1 ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Vice-Président délégué de Tours Métropole Val de Loire en date du

Mettant à l'enquête publique le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanceaux-sur-Choisille.



Tours Métropole
Val de Loire
Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD



Le exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 06/10/2017

Reçu par le représentant de l'Etat le 06/10/2017

Publié ou notifié le 06/10/2017

Tours Métropole
Val de Loire

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Convocations adressées le vendredi 19 septembre 2017

Nombre de délégués titulaires présents : 51

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice: 55

Délégués titulaires présents :

Monsieur Philippe BRIAND, Président, Madame Marie-France BEAUFILS, Messieurs Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Vice-présidents, Madame Corinne CHAILLEUX, Messieurs Patrick DELETANG, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Jacques LE TARNEC, membres du Bureau, Mesdames Sophie AUCONIE, Martine BELNOUE, Christine BEUZELIN, Françoise DESROUSSEAUX, Florence DRABIK, Sandrine FOUQUET, Martine GARRIGUE, Aude GOBLET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cécile JONATHAN, Michèle LAUNAY, Francine LEMARIE, Danielle PLOQUIN, Martine POTEL, Dominique SARDOU, Nathalie SAVATON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Nathalie TOURET, Barbara DARNET MALAQUIN, Messieurs Christophe BOUCHET, Jacques CHEVTCHENKO, Thibault COULON, Gérard DAVIET, Emmanuel DENIS, Michel GILLOT, Jean-Paul LAUNAY, Yves MASSOT, Jean-Gérard PAUMIER, Jean-Marc PICHON, Vincent TISON, Didier VALLEE, délégués communautaires.

Titulaires absents excusés :

Alain GUILLEMIN a donné pouvoir à Jean-Gérard PAUMIER, Bernard PLAT a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Christian BRAULT a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Alexandre CHAS.

Désignation de Madame Corinne CHAILLEUX, en qualité de Secrétaire de séance.

**C 17/09/29- AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION ALLEE N°1
DU PLU DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - ARRET DU PROJET**

Monsieur Christian GATARD vice-président; donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du conseil municipal du 07 juillet 2016, la commune de Chanceaux-sur-Choisille a prescrit la révision n°1 dite allégée de son Plan Local d'urbanisme, ne portant pas atteinte aux orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), en vue de permettre un développement modéré d'une activité de compostage au nord-est de son territoire (Touraine Agri Compost Environnement).

Cette extension modérée n'est aujourd'hui pas permise par le zonage du Plan local d'Urbanisme qui classe la portion concernée en zone agricole.

La mission régionale d'autorité environnementale Centre Val de Loire, à l'issue de l'examen au cas par cas, a décidé le 19 août 2016, de ne pas soumettre la révision allégée à évaluation environnementale.

La commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable, en date du 08 septembre 2016, sur le projet qui lui était soumis.

Conformément aux modalités définies dans la délibération du 07 juillet 2016, la concertation s'est déroulée de la manière suivante :

- Au moins une réunion publique permettant d'informer les habitants et de recueillir leurs réactions,

La réunion publique s'est déroulée le 24 novembre 2016 à laquelle avait pris part une douzaine de personnes.

A cette occasion, les observations de l'assistance ont porté essentiellement sur les risques et nuisances potentielles liées au développement de cette activité (risque incendie lié à la proximité immédiate d'un bois, craintes exprimées vis-à-vis des nuisances olfactives et de l'aggravation du trafic routier).

Les éléments de réponse apportés suite aux observations de l'assistance sont les suivants :

- risque d'incendie : l'entreprise est équipée de motopompes permettant de récupérer l'eau des lagunes pour lutter contre un départ de feu ; de plus, l'exploitant de la plateforme de stockage est disposé à créer une réserve incendie, sous forme d'une bâche souple, dans le terrain siège de l'activité ;
- nuisances olfactives : l'exploitant précise que des précautions seront prises afin que les tas de compost ne soient retournés que par temps calme (en l'absence de vent pouvant emporter les odeurs dans le voisinage) ;
- trafic routier : un itinéraire d'arrivée des véhicules à partir de la RD910 pourrait être mis en place afin de limiter les nuisances.

Au vu des réponses apportées, les observations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause le projet d'extension de la plateforme de stockage gérée par la société Agricompost.

- La possibilité de faire part de remarques tout au long des études soit sur rendez-vous auprès du Maire ou de l'adjoint à l'urbanisme, et/ou sur un registre d'observations disponible en mairie

Ce registre a été ouvert pendant une durée de plus de 6 mois, soit du 13/07/2016 au 02/02/2017 : aucune observation n'a été formulée.

- Des articles sur les outils habituels de communication

Une information a été diffusée sur le site internet (mise à disposition d'un registre d'observations, information de la date de la réunion publique etc...),

- un affichage a été fait à la porte de la mairie,

- un article dans la Nouvelle République du 21/11/2016 a annoncé la réunion publique du 24/11.

Conformément à la délibération prise par la commune de Chanceaux-sur-Choisille en date du 19/01/2017 autorisant Tours Métropole Val de Loire à achever la procédure de révision du PLU en cours, il appartient désormais au conseil métropolitain d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le projet révision du Plan local d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 11 septembre 2017,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-31 à L153-35, l'article L103-2 et R153-3,

Vu la délibération du conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille en date du 07 juillet 2016 prescrivant la révision dite « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme ne portant pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et fixant les modalités de la concertation préalable,

Vu le projet de révision du Plan local d'urbanisme annexé à la présente délibération,

Vu la délibération du conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille du 19 janvier 2017 autorisant Tours Métropole Val de Loire à achever la procédure de révision du PLU en cours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 30 janvier 2017 décidant d'achever la dite procédure,

Vu l'avis favorable au projet de révision du PLU rendu par la commune par délibération du conseil municipal du 06 avril 2017,

Considérant que la concertation afférente au PLU s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées,

Considérant que le projet de révision du Plan local d'Urbanisme est prêt à faire l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques, conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme,

- DECIDE :

- 1 – d'approuver le bilan de la concertation présenté,
- 2 – d'arrêter le projet de révision «allégée» n° 1 du plan local d'urbanisme de Chanceaux-sur-Choisille tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3 – de soumettre pour avis le projet de révision allégée n°1 du PLU, lors d'un examen conjoint de l'Etat, de la métropole et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
la Directrice des affaires juridiques et
institutionnelles.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Catherine PERROT-BIQUET